

## PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE DU 24 mai 2016

Ouverture de l'assemblée communale par Monsieur Pierre Gumy, syndic, à 20h00 heures.

En préambule il remercie les citoyens présents de la confiance témoignée lors du renouvellement des autorités communales.

Il présente les membres du personnel administratif et les membres du conseil communal nouvellement élus.

Il salue la présence de MM. Kaeser et Moser qu'il remercie encore pour le travail accompli durant leur mandat au sein du conseil communal.

L'assemblée comportera deux volets un premier concernant les comptes 2015 et le deuxième concernant l'élection des différentes commissions pour la nouvelle législature.

D'autre part, il informe que cette assemblée a été convoquée conformément à l'article 12 de la loi sur les Communes du 25 septembre 1980 à savoir par:

- l'insertion d'un avis dans la Feuille officielle no 18 du 6 mai 2016
- l'envoi à domicile d'une convocation tous ménages
- l'affichage de la convocation au pilier public

Ces trois opérations ont été effectuées dans un délai d'au moins 10 jours avant l'assemblée.

M. Gumy demande si le mode de convocation et le tractanda donnent lieu à des remarques.

Le mode de convocation et le tractanda ne donnent lieu à aucune remarque et M. Gumy déclare l'assemblée communale ouverte. Il informe que les débats sont enregistrés.

Excusés :  
Madame Aurélie Julmy  
Madame Corine Fragnière Angéloz  
Monsieur Olivier Broillet  
Monsieur Alain Rappo  
Monsieur Laurent Andrey

Les scrutateurs sont nommés :

M. Gilbert Cuennet  
M. Patrick Kaeser

Il informe que Mme Denanyoh, boursière communale ne vote pas, n'étant pas encore domiciliée à Ponthaux.

Total des personnes présentes : 28  
Majorité lors des votes : 15 (moitié + 1)

\*\*\*\*\*

### **Point 1 du tractanda**

#### **Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 15 décembre 2015.**

---

Conformément à l'art. 22 de la Loi sur les communes et à l'art. 13 de son Règlement d'exécution, le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 15 décembre 2015 a été mis à disposition des citoyennes et citoyens au secrétariat communal, durant les heures d'ouverture du bureau ainsi que sur le site internet.

Le procès-verbal ne donne lieu à aucune remarque.

#### Vote

Les personnes qui acceptent le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 15 décembre 2015 lèvent la main.

Avis contraires ?

**Le procès-verbal est accepté : par 28 voix à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

---

## **Point 2 du tractanda Comptes 2015**

---

M. Gumy donne la parole à M. Pierre Bourgnon, responsable des finances pour l'explication des comptes.

### **Bilan :**

M. Bourgnon présente le bilan. L'actif du bilan se monte à Fr. 5'074'900.00 La fortune nette, au 31.12.2015 était de Fr. 1,7 mio. Quant à l'endettement net il était de Fr. 1.7 mio, soit environ Fr. 2'470.00 par habitant.

### **Comptes de fonctionnement**

Les comptes de fonctionnement de l'exercice 2015 sont clôturés avec un bénéfice de **Fr. 11'582.58**, après amortissements supplémentaires non obligatoires d'environ Fr. 38'000.00. La perte estimée au budget s'élevait à Fr. 41'224.65.

La différence de Fr. 53'000.00 entre la perte budgétée et le bénéfice réalisé s'explique notamment par une augmentation des charges de Fr. 50'000.00 et une augmentation des recettes fiscales de Fr. 103'000.00.

Le budget a également bien été respecté.

M. Bourgnon présente une analyse des principales fluctuations, par dicastères.

#### *Administration*

Le projet de fusion a engendré un dépassement d'env. Fr. 5'400.00 et le traitement du personnel administratif pour Fr. 3'000.00. Par contre, les frais de déplacements et de représentation ainsi que les cotisations aux assurances sociales ont été inférieurs de Fr. 2'000.00 respectivement Fr. 2'900.00.

#### *Ordre public*

Une étude pour l'assainissement de l'ancienne butte de tir a été demandée par le Canton. Elle n'était pas budgétée. Son coût a été de Fr. 3'293.45.

#### *Enseignement et formation*

Globalement les charges de ce dicastère sont conformes aux prévisions. Dans le détail, il en ressort cependant quelques différences importantes.

Notre participation à l'accueil extra-scolaire et les frais d'entretien des bâtiments dépassent le budget d'env. Fr. 15'000.00 et Fr. 8'600.00.

La participation aux dépenses cantonales du cycle d'orientation diminue par contre de Fr. 10'700.00 de même pour les institutions spécialisées pour personnes handicapées de Fr. 7'900 .00.

Globalement pour ce dicastère, nous constatons un dépassement non significatif de Fr. 240.00.

#### *Culte, culture et loisirs*

Globalement, pour ce compte le résultat est de Fr. 3'994.00 plus favorable que les prévisions.

#### *Santé*

Notre participation aux dépenses cantonales des soins spéciaux (homes médicalisés) augmente de Fr. 10'200.00. Il s'agit de charges liées sur lesquelles nous n'avons aucune influence.

#### *Affaires sociales*

Les subventions aux crèches et garderies d'enfants sont en diminution de Fr. 6'400.00. et à celles destinées aux mamans de jour de Fr. 2'400.00.

Notre participation aux dépenses cantonales pour les institutions spécialisées et handicapés diminue également de Fr. 2'400.00.

Par contre, les subventions aux écoles maternelles augmentent de Fr. 2'400.00.

Il s'agit de charges liées.

D'une manière globale, les charges liées à ce dicastère sont en diminution de Fr. 9'107.00.

#### *Transports et communications*

Les charges pour l'entretien des routes et de l'éclairage public ont diminué de Fr. 5'400.00.

les intérêts et amortissements ont été répartis différemment et revus à la baisse de Fr. 14'900.00 au détriment d'autres dicastères.

Par contre, les services hivernaux et l'entretien des véhicules et machines ont dépassés le budget de Fr. 4'550.00 et Fr. 5'900.00.

Pour ce dicastère, nous constatons globalement une diminution de charges de Fr. 14'384.00.

## *Protection – aménagement de l'environnement*

### *Approvisionnement en eau*

Les frais d'entretien ont été de Fr. 16'400.00 en dessous des prévisions, pendant que les ventes d'eau rapportaient Fr. 7'000.— de plus.

Le montant de Fr. 23'000.00 a été attribué à la réserve puisqu'il n'est légalement pas possible de laisser un bénéfice dans le compte de fonctionnement de ce chapitre.

### *Epuración des eaux*

La répartition du traitement du personnel a été augmentée de Fr. 3'000.00 dans ce chapitre, il a diminué dans d'autres dicastères. Cette nouvelle répartition interne a été effectuée à cause du temps important consacré en 2015 à la station de pompage par l'employé communal.

Les honoraires d'ingénieurs de Fr. 2'700.00 pour le nouveau règlement des eaux usées n'étaient pas budgétés.

Globalement nous constatons une augmentation des charges de Fr. 6'283.00 pour le dicastère « protection – aménagement de l'environnement ».

### *Finances et impôts*

Les impôts sur le revenu des personnes physiques ont été conformes aux prévisions.

Ceux sur la fortune ont rapporté Fr. 24'000.00 de plus.

Excepté les impôts prélevés à la source, les impôts spéciaux, très fluctuants et difficilement prévisibles, ont été nettement supérieurs aux prévisions, tels que l'impôt sur les prestations en capital supérieur de Fr. 6'300.00, les impôts sur les gains immobiliers et les plus-values supérieurs de Fr. 59'200.—et sur les mutations supérieur de Fr. 27'300.—.

L'impôt cantonal sur les véhicules nous a été favorable de Fr. 3'100.00 de plus.

De plus, les intérêts des dettes ont également diminué de Fr. 3'000.00.

Petit bémol, les créances irrécouvrables ont dépassé les prévisions de Fr. 31'000.00.

L'entretien de l'auberge communale a été plus important que prévu pour Fr. 4'600.00.

Nous avons également procédé à des amortissements supplémentaires non obligatoires, en prévision de l'entrée en vigueur du nouveau modèle de comptes harmonisés vraisemblablement au 1<sup>er</sup> janvier 2018, qui prévoit que les actifs payés par les liquidités doivent obligatoirement être amortis comptablement, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Ces amortissements ont été utilisés pour sortir du bilan, des actifs payés par les liquidités de la commune en 1998 et 1999 et jamais amortis depuis, soit des investissements dans l'éclairage public réalisés en 1998 et des frais d'études pour la route Ponthaux-Grolley payés en 1999. Ces actifs n'avaient plus aucune valeur.

Finalement, ce dicastère dégage Fr. 44'754.00 de produits en plus.

### M. Gummy

Demande s'il y a des questions au sujet des comptes de fonctionnement. Ce n'est pas le cas et M. Bourgnon donne l'explication des comptes d'investissements.

### **Comptes d'investissement**

En 2015, nous avons procédé à plusieurs investissements pour un montant total de Fr. 80'000.00 sur la base de décisions prises par l'Assemblée.

Afin de ménager les liquidités, ils ont été financés à 65% par des emprunts bancaires.

### *Révision du PAL*

Le crédit voté en 2013 pour le PAL n'est encore pas utilisé dans sa totalité. En 2015, Fr. 10'081.40 ont été dépensés.

Le report de crédit sur 2016 a été présenté lors de l'assemblée en décembre 2015

### *Financement d'une cible*

Fr. 10'000.00 ont été versés à la société de tir en janvier 2015 pour le financement d'une cible.

### *Assainissement du terrain de foot*

Fr. 10'000.00 ont été versés en août 2015 à titre de participation aux travaux d'assainissement du terrain de foot de Ponthaux.

### *Assainissement de l'éclairage public.*

Le crédit voté portait sur un montant de Fr. 18'000.00. Le montant des travaux est inférieur, Fr. 14'271.00.

### *Diverses réparations de routes et aménagement d'une conduite à la route du Pralet à Nierlet*

Le crédit voté par l'assemblée se montait à Fr. 20'000.00. Les travaux ont été effectués pour le montant de Fr. 17'196.85.

*Modification d'une conduite d'eaux claires*

Le crédit pour la modification d'une conduite d'eaux claires pour la halle de stockage de la famille Julmy a été voté après que la dépense ait été effectuée. Il s'agissait d'une dépense urgente et imprévisible. Le montant de Fr. 10'904,75 correspond donc au crédit voté.

*Achat d'un lave-vaisselle pour l'Auberge*

Il en est de même pour l'achat d'un lave-vaisselle pour l'Auberge d'un montant de Fr. 7'700,40.

M. Gummy

Demande s'il y a des questions au sujet des comptes d'investissement. Cela n'étant pas le cas, il passe la parole à Mme Stéphanie Mettraux de la commission financière pour la lecture du rapport de la fiduciaire Fidexpert.

Mme Stéphanie Mettraux

Donne lecture du rapport de la commission financière. La commission financière a approuvé le rapport de la fiduciaire Fidexpert SA, laquelle a effectué le contrôle des comptes 2015. Les principales caractéristiques des comptes étant mises en exergue dans le bulletin d'information, la commission peut renvoyer l'Assemblée à l'exposé et aux explications fournis par M. Bourgnon, conseiller aux finances. Nous recommandons donc à l'Assemblée d'approuver également les comptes 2015 clôturés avec un excédent de Fr. 11'582.58.

M. Gummy

Remercie Mme Mettraux pour la lecture du rapport de la commission financière.

Avant de passer au vote, il informe l'Assemblée et les scrutateurs que selon l'article 18 de la loi sur les communes, le Conseil communal ne vote pas à l'approbation des comptes. De plus, étant donné que les comptes 2015 se rapportent à l'ancienne législature, MM. Patrick Kaeser et Christian Moser, conseillers communaux sortants, ne voteront pas non plus.

VOTE :

Que celles et ceux qui approuvent les comptes 2015 se prononcent par main levée.

Les comptes 2015 sont acceptés **par 21 voix**

M. Gummy remercie l'Assemblée communale au nom du Conseil communal ainsi que M. Pierre Bourgnon et Mme Denanyoh pour leur excellent travail.

### 3. Nouveaux investissements

#### 3.1. Routes Ponthaux-Grolley et Ponthaux-Nierlet – demande d'un crédit d'étude préliminaire pour rénovations.

M. Gumy donne la parole à M. Bourgnon pour l'explication de cette demande de crédit.

M. Bourgnon informe que les routes Ponthaux-Grolley et Ponthaux-Nierlet doivent impérativement être remises en état à court terme. Après plusieurs années de discussions, d'analyses et de dilemmes, le conseil communal a décidé de confier l'étude du projet à un bureau d'ingénieurs spécialisés. Il sera chargé de nous présenter les solutions techniques les plus appropriées.

M. Bourgnon informe également que les travaux qui seront réalisés par la suite pèseront inévitablement sur les finances communales.

Dans la situation économique actuelle, une hausse d'impôts devra être envisagée pour couvrir les amortissements et les intérêts.

**Coût du crédit d'étude : Fr. 40'000.00**

Financé par un emprunt bancaire qui représente des charges annuelles de Fr. 7'200.00.

Le Conseil communal propose d'accepter cet investissement.

#### QUESTIONS

M. Jean-Michel Noguét

Demande pourquoi une hausse d'impôt serait nécessaire.

M. Bourgnon

Informe qu'en l'état actuel, les impôts financent les charges. En dépensant des sommes importantes pour la réfection de ces routes, ces crédits augmenteront les charges par des intérêts et amortissement supplémentaires que les recettes d'impôt actuelles ne pourront pas couvrir en totalité. Le taux d'impôt devra alors être rehaussé afin de pouvoir couvrir ces charges supplémentaires, à moins que des recettes supplémentaires n'interviennent d'ici là.

Cette augmentation ne pourra être calculée que lorsque les coûts effectifs de la réfection de ces routes ainsi que leur financement seront connus.

Il n'y a plus de questions et M. Gumy donne la parole à la commission financière pour son rapport.



Mme Stéphanie Mettraux

La commission financière est d'avis que l'investissement de Fr. 40'000.00 pour l'étude du projet à un bureau d'ingénieurs spécialisés, financé par un emprunt bancaire, est financièrement supportable.

VOTE : Que celles et ceux qui approuvent le montant de Fr. 40'000.00 pour un crédit d'étude préliminaire pour la rénovation des routes Grolley-Ponthaux et Ponthaux-Nierlet lèvent la main.

**Résultat : L'assemblée accepte le crédit d'étude d'un montant de Fr. 40'000.00 par 27 oui et 1 abstention.**

M. Gumy remercie l'Assemblée pour sa décision.

\*\*\*\*\*

### **3.2. Rénovation et réaménagement de 2 salles de classes et de l'administration communale.**

M. Gumy donne la parole à M. Bourgnon pour l'explication de la demande de crédit.

M. Bourgnon informe que le bâtiment scolaire et administratif a besoin d'un rafraîchissement.

Les locaux de l'administration communale n'ont subi aucuns travaux depuis plus de 20 ans. Ils seront rénovés et réaménagés notamment par de nouvelles peintures et un nouveau revêtement de sol. Une fenêtre et du mobilier seront également changés. Dans la partie scolaire du bâtiment, 2 salles de classe, les corridors, les vestiaires et les cages d'escaliers seront repeints.

**Coût prévu des travaux : Fr. 40'000.00**

Financés par un emprunt bancaire. Le coût annuel de l'investissement est de Fr. 3'200.00.

L'objet ne donne lieu à aucune question et M. Gumy donne la parole à Mme Stéphanie Mettraux de la commission financière, pour son rapport.

Mme Stéphanie Mettraux

La commission financière est d'avis que l'investissement de Fr. 40'000.00 pour la peinture des salles de classes, des corridors et des cages d'escalier de l'école ainsi que la peinture et le réaménagement des locaux de l'administration communale, financé par un emprunt bancaire, est financièrement supportable.

M. Gumy remercie la commission financière pour son rapport.

VOTE : Que celles et ceux qui acceptent le montant de Fr. 40'000.00 pour la rénovation et le réaménagement de 2 salles de classes et de l'administration communale lèvent la main.

**Résultat : L'investissement est approuvé par 28 oui**

\*\*\*\*\*

#### **4. Dissolution d'une réserve comptable au 31.12.2016**

M. Gumy donne la parole à M. Bourgnon.

Lors du bouclage des comptes 2012. Une réserve de Fr. 90'000.00 a été constituée pour l'acquisition d'un bus scolaire. Cet achat a par la suite été effectué avec un crédit bancaire afin de ménager les liquidités. Cette réserve n'a plus de raison d'être, c'est pourquoi nous vous demandons sa dissolution en 2016.

Le bénéfice dégagé en 2016 sera utilisé en totalité pour procéder à des amortissements supplémentaires d'actifs figurant au bilan pour un montant supérieur à leur valeur réelle. Il s'agit de procéder de la même manière que pour les amortissements supplémentaires de l'éclairage public et de l'étude de la route vus dans la présentation des comptes de fonctionnement 2015.

Il n'y aura aucune incidence sur le résultat de l'exercice 2016, ni sur les liquidités de la commune.

L'objet ne donne lieu à aucune question et M. Gumy donne la parole à la commission financière pour son rapport.

#### Mme Stéphanie Mettraux

La commission financière est d'avis que la dissolution de la réserve pour l'achat d'un bus scolaire sans incidence sur le résultat de l'exercice et sur les liquidités de la commune est financièrement supportable.

M. Gumy remercie la commission financière.

VOTE : Que celles et ceux qui acceptent la dissolution de la réserve comptable au 31.12.2016 lèvent la main.

**Résultat : La dissolution de la réserve comptable est acceptée par 28 voix.**

\*\*\*\*\*

## **5. Association régionale à buts multiples des communes ouest sarinois.**

M. Gumy présente la création de l'association régionale à buts multiple des communes ouest sarinois.

Au cours du 2<sup>ème</sup> semestre 2015, les deux comités directeurs du SOC (Service Officiel des Curatelles) et du SSSO (Service Social de Sarine Ouest) ont débuté un travail de rédaction de statuts pour la nouvelle Association afin de regrouper les deux structures que sont le Service des Curatelles et le Service Social.

Celle-ci se nommera Association Régionale à buts multiples des Communes Ouest Sarinoises (en abrégé, ARCOS).

La création de « ARCOS » au 1<sup>er</sup> janvier 2017, et la dissolution du SSSO au 31.12.2016 sont donc soumis à l'approbation des assemblées communales des comptes ce printemps 2016. Comme son nom l'indique, ARCOS permettra également à d'autres structures de nos communes, à but social, de rejoindre l'association. D'ailleurs le service social et le service des curatelles fonctionnent déjà avec cette nouvelle structure, dans un même bâtiment. Ainsi les personnes nécessitant des aides sont directement dirigées au bon endroit.

Les autres communes de Sarine Ouest ont déjà à leur grande majorité, approuvé les nouveaux statuts.

Le Conseil communal propose d'approuver la dissolution du SSSO au 31.12.2016 et la création de « ARCOS » au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

### **Questions :**

#### **M. Jean-Pierre Wohlhauser**

Demande si cette nouvelle organisation va coûter plus cher aux communes.

#### **M. Gumy**

Répond que les charges liées au social s'équilibrent d'une manière régionale d'un service à l'autre et qu'il ne peut pas dire si cette nouvelle organisation va coûter plus cher ou non.

L'objet ne faisant plus l'objet d'autres questions, il est passé au vote.

- a) Que celles et ceux qui approuvent la dissolution du service Social de Sarine Ouest au 31.12.2016 lèvent la main.

**Résultat : La dissolution du service social de Sarine Ouest est approuvée par : 27 voix et 1 abstention.**

- b) Que celles et ceux qui approuvent les nouveaux statuts de ARCOS pour la création de la nouvelle association intercommunale au 1<sup>er</sup> janvier 2017 lèvent la main.

**Résultat : Les nouveaux statuts de l'Association régionale à buts multiples des communes ouest sarinois sont approuvés par 27 voix et 1 abstention.**

\*\*\*\*\*

## **6. Election des membres de la commission d'aménagement**

Le nombre des candidats à la commission d'aménagement est de 4 personnes. Il s'agit de :

Mme Corine Fragnière Angéloz  
M. Jacques Progin  
M. Christophe Cuennet  
M. Olivier Broillet

Les représentants du conseil communal sont MM. Pierre Gumy et Antoine Julmy.

Il faut élire trois citoyens pour cette commission et le Conseil propose l'élection à bulletin secret.

**L'assemblée communale accepte cette proposition par 28 voix.**

Sont élus :

M. Jacques Progin : 25 voix  
Mme Corine Fragnière Angéloz : 22 voix  
M. Olivier Broillet : 20 voix

Non élu : M. Christophe Cuennet : 15 voix

\*\*\*\*\*

## **7. Election des membres de la commission financière**

Pour la commission financière trois membres sont à élire. Nous avons reçu les candidatures suivantes :

Mme Brigitte Marguet  
Mme Stéphanie Broye  
M. Laurent Andrey

S'il n'y a pas d'autre candidat, le conseil communal propose d'élire l'ensemble des candidats à main levée.

**Résultat : Les trois candidats sont élus à main levée par 28 voix.**

\*\*\*\*\*

## **8. Election des membres de la commission de naturalisation**

Pour la commission de naturalisation 7 membres sont à élire. Nous avons reçu les candidatures suivantes :

Mme Sandra Cuennet  
Mme Aurélie Julmy  
M. Christian Guisolan  
M. Jan Salzmänn  
Membres du conseil communal : Mme Jacqueline Bovigny, M. Pierre Gummy, M. Pierre Bourgnon.

S'il n'y a pas d'autre candidat, le conseil propose de les élire par main levée.

**Résultat : Les 7 candidats sont élus à main levée par 28 voix.**

M. Gummy remercie toutes ces personnes pour leur engagement pour notre commune et leur souhaite pleine satisfaction dans leur tâche elles sont félicitées par acclamation.

\*\*\*\*\*

### **9. Décision sur le mode de convocation des assemblées communales à savoir : convocation individuelle ou circulaire tous ménages.**

Le mode de convocation des assemblées communales actuel est la circulaire tous ménages, avec l'envoi d'un bulletin d'information. Le Conseil communal propose la même pratique pour la prochaine législature.

**Vote :** Que celles et ceux qui acceptent le mode de convocation par circulaire tous ménages lèvent la main.

**Résultat :** La convocation tous-ménages est acceptée par 28 voix

\*\*\*\*\*

### **10. Divers**

M. René Salzmann

Demande s'il est possible d'informer plus tôt sur la date de l'assemblée. Cela amènerait peut-être aussi plus de monde.

M. Gumy

Répond qu'en raison des délais légaux et des délais d'impression du bulletin d'information il n'est pas possible de convoquer plus tôt.

M. Gilbert Cuennet

Demande ce qu'il en est de l'implantation des éoliennes sur le territoire communal.

M. Gumy donne la parole à M. Patrick Kaeser, ancien conseiller communal en charge du dossier pour l'explication.

M. Kaeser

Répond que pour l'instant le dossier est traité au niveau cantonal par l'élaboration du plan directeur. De plus d'autres régions sont aussi concernées par ce processus ce qui augmente

M. Michel Noguét

Demande si une planification financière sera présentée pour cette législature.

M. Bourgnon

Répond qu'une planification financière sera présentée. Cependant pour une commune comme Ponthaux les investissements sont réfléchis et présentés d'année en année. Les finances ne permettent pas des prévisions d'investissements pour plusieurs années.

M. Vincent Stulz

Aimerait savoir si les terrains à bâtir actuellement libres notamment au milieu du village de Ponthaux vont être mis en vente et si le conseil communal prévoit de faire évoluer le dossier. Il demande également si la Paroisse a été contactée pour son terrain en zone immeubles. Il relève que les impôts sur la plus-value immobilière ne sont pas à négliger.

M. Bourgnon

Approuve en relevant que l'impôt sur la plus-value immobilière dégage le bénéfice de l'exercice 2015.

M. Gummy

Informe que pour l'instant le dossier est en suspens.

Mme Stéphanie Mettraux

Au nom du CO des girons des jeunes 2016. Elle se réjouit de rencontrer chacun lors de cette fête. L'organisation a encore besoin de bénévoles. Mme Mettraux fait un peu de publicité pour le spectacle de Jean-Marie Bigard, le jeudi 24 juin.

\*\*\*\*\*

Au terme de cette assemblée communale, M. Gummy remercie ses collègues du conseil communal et le personnel communal précisant que c'est grâce à eux que la commune fonctionne. Il remercie également les citoyens présents pour la confiance témoignée envers le conseil communal et leur souhaite une bonne fin de soirée. Il invite chacun à boire le verre de l'amitié à l'Auberge communale.

Il clôt l'assemblée à 21h00.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

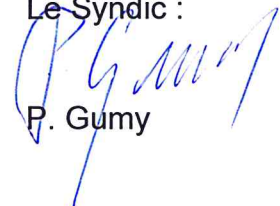
La secrétaire :



S. Renevey



Le Syndic :



P. Gummy